

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 23/015/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 193/05 (MDE 23/009/2005 du 22 juillet 2005)

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

EXÉCUTIONS IMMINENTES

ARABIE SAOUDITE **Trois ressortissants sri-lankais :**

D.D. Ranjith de Silva (h)

E.J. Victor Corea (h)

Sanath Pushpakumara (h)

Londres, le 28 novembre 2005

Amnesty International a appris que le Roi Abdallah Bin Abdul Aziz Al Saoud était en train d'examiner les condamnations à mort de D.D. Ranjith de Silva, E.J. Victor Corea et Sanath Pushpakumara, trois ressortissants sri-lankais. Il a le pouvoir d'accorder une grâce aux trois hommes, mais peut également approuver leur peine ; dans ce dernier cas, les exécutions pourraient avoir lieu à tout moment.

D.D. Ranjith de Silva, E.J. Victor Corea et Sanath Pushpakumara auraient été arrêtés en mars 2004 à Riyadh, la capitale. Ils auraient été condamnés à mort en octobre 2004 pour une série de vols à main armée. Leur peine aurait été confirmée en mars 2005. Les trois hommes sont détenus dans la prison d'Al Hair, à Riyadh.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Arabie saoudite, un grand nombre d'infractions sont passibles de la peine capitale. Les procès se déroulent souvent à huis clos et les normes les plus élémentaires d'équité ne sont pas respectées.

Il n'est pas permis aux prévenus d'être officiellement représentés par un avocat et, dans de nombreux cas, ils ne sont pas informés de l'évolution des procédures dont ils font l'objet. Il arrive par ailleurs que la condamnation repose uniquement sur des « aveux » obtenus par la contrainte, par la torture ou par la ruse.

À la connaissance d'Amnesty International, au moins 76 personnes ont été exécutées en Arabie saoudite depuis le début de l'année, dont deux tiers étaient des ressortissants étrangers. Ce chiffre pourrait être bien en deçà de la réalité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels (en anglais ou dans votre propre langue) que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires indiqués ci-après :

– reconnaissez que les autorités ont le droit de traduire en justice toute personne soupçonnée d'avoir commis une infraction prévue par la loi, mais dites-vous opposé de manière inconditionnelle à la peine capitale ;

– rappelez aux autorités que l'Arabie saoudite est tenue de respecter les normes internationales d'équité en matière de peine capitale, notamment le droit de tout condamné de former un recours en grâce ;

– exhortez le roi à commuer les peines prononcées contre D.D. Ranjith de Silva, E.J. Victor Corea et Sanath Pushpakumara.

APPELS À :

Chef de l'État et Président du Conseil des Ministres (Gardien des Deux Lieux Saints),

le Roi Abdallah Bin Abdul Aziz Al Saoud :

His Majesty King Abdallah bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud

Office of H.M. The King

Royal Court, Riyadh

Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

His Royal Highness

Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud

Minister of Foreign Affairs, Ministry of Foreign Affairs

Nasseriya Street, Riyadh 11124, Arabie saoudite

Fax : +966 1 403 0645 (cette ligne peut s'avérer difficile à obtenir, merci de vous montrer persévérant)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 JANVIER 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*